

Accord Pelagos
relatif à la création en Méditerranée
d'un Sanctuaire pour les mammifères marins

8^{ème} Réunion des Points focaux nationaux
Vidéoconférence, 14 octobre 2020



Accordo Pelagos
relativo alla creazione nel Mediterraneo
di un Santuario per i mammiferi marini

VIII Riunione dei *National Focal Points*
Videoconferenza, 14 ottobre 2020

Pelagos_PFN8_2020_SR
Français / Italien
Distribution : 11/11/2020

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES POINTS
FOCAUX NATIONAUX DE L'ACCORD PELAGOS
- 14 octobre 2020 -
(Diffusion publique)

SOMMAIRE

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR – OUVERTURE DE LA REUNION, PRESENTATION DES PARTICIPANTS ET INFORMATIONS PRATIQUES.....	3
POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR – EXAMEN ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	3
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR – OFFRES DE CONSULTATION 2020.....	3
Point 3.1 de l'ordre du jour - Présentation de l'instruction des offres de consultation	3
Point 3.2 de l'ordre du jour - Présentation des évaluations des offres de consultation.....	3
Point 3.3 de l'ordre du jour - Examen des offres non éligibles	5
Point 3.4 de l'ordre du jour - Examen du classement des offres pré-identifiées comme éligibles	5
Point 3.5 de l'ordre du jour - Examen détaillé de l'offre sélectionnée	5
Point 3.6 de l'ordre du jour - Examen détaillé du rôle du groupe de travail technico-scientifique tripartite	6
POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR – ADOPTION DE LA PROPOSITION DE RESOLUTION	7
POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR – CLOTURE DE LA REUNION.....	7

LISTES DES ANNEXES

Annexe 1 – Liste des participants.....	9
Annexe 2 – Ordre du jour	10
Annexe 3 – Résolution 7.15 : sélection de l'offre de consultation dans le cadre de la rédaction du bilan du Plan de gestion (2016-2022) et du nouveau Plan de gestion (2022-2028) de l'Accord Pelagos et soutien consultatif du groupe de travail technico-scientifique tripartite à la consultation	11
Annexe 4 – Eléments de procédure pour l'élaboration du nouveau Plan de gestion de l'Accord Pelagos.....	13
Annexe 5 – Relevé de décision	15

Point 1 de l'ordre du jour – Ouverture de la réunion, présentation des participants et informations pratiques

1. Madame Costanza Favilli, Secrétaire exécutif, souhaite la bienvenue aux participants et déclare la réunion par vidéoconférence ouverte le mercredi quatorze octobre deux-mille-vingt à quatorze heures et quarante-cinq minutes. Elle remercie les Points focaux nationaux et leurs représentants pour leur disponibilité et leur réactivité ayant permis l'organisation et la tenue de la 8^{ème} Réunion des Points focaux nationaux dans de courts délais. Elle illustre les informations pratiques (document Pelagos_PFN8_2020_Inf01) et demande aux participants à la réunion de bien vouloir s'exprimer de manière concise, avec une cadence propre à permettre au Secrétariat permanent d'effectuer une traduction des interventions. La liste des participants est reportée en [annexe 1](#) du présent compte-rendu.

Point 2 de l'ordre du jour – Examen et adoption de l'ordre du jour

2. Le Secrétaire exécutif invite les participants à examiner l'ordre du jour provisoire en vue de son adoption (document Pelagos_PFN8_2020_Doc01).
3. **Les Points focaux nationaux et leurs représentants adoptent à l'unanimité l'ordre du jour sans modification apportée en séance. L'ordre du jour adopté est reporté en [annexe 2](#) du présent compte-rendu.**

Point 3 de l'ordre du jour – Offres de consultation 2020

Point 3.1 de l'ordre du jour - Présentation de l'instruction des offres de consultation

4. Le Secrétaire exécutif invite les Points focaux nationaux et leurs représentants à examiner le document relatif à l'instruction des offres de consultation reçues par le Secrétariat permanent (document Pelagos_PFN8_2020_Inf05). Elle souligne que suite à la publication de l'appel à consultation n° Pelagos/AC/2020-01 pour la rédaction du bilan de l'actuel Plan de gestion (2016-2022) et du nouveau Plan de gestion (2022-2028), quatre offres de consultation ont été reçues par le Secrétariat permanent. Comme prévu par la procédure, ce dernier a procédé à l'instruction des offres de consultation sur la base du type de profil et des compétences demandées, ainsi que sur les critères identifiés par les Parties.
5. **Les Points focaux nationaux et leurs représentants remercient le Secrétariat permanent et prennent note des résultats de l'instruction des dossiers de candidature.**

Point 3.2 de l'ordre du jour - Présentation de l'évaluation des offres de consultation

6. Le Secrétaire exécutif fait le point sur les évaluations effectuées par les Points focaux nationaux des offres de consultation reçues en réponse à l'avis de consultation n° Pelagos/AC/2020-01 (document Pelagos_PFN8_2020_Inf06).

#	Nom du Consultant	Membre 1	Membre 2	Membre 3	Total
1	Mme FORTUNA Caterina				
	<i>Adéquation du profil et expérience professionnelle</i>				
	<i>Méthodologie proposée</i>				
	<i>Organisation et planning</i>				
	<i>Proposition financière</i>				
	Total				
2	MM. JEUDI DE GRISSAC Alain et WÜRTZ Maurizio				
	<i>Adéquation du profil et expérience professionnelle</i>				
	<i>Méthodologie proposée</i>				
	<i>Organisation et planning</i>				
	<i>Proposition financière</i>				
	Total				
-	M. FRANZOSINI Carlo et Mme MENON Sara				
	<i>Adéquation du profil et expérience professionnelle</i>				
	<i>Méthodologie proposée</i>				
	<i>Organisation et planning</i>				
	<i>Proposition financière</i>				
	Total				
-	M. LETHIER Hervé				
	<i>Adéquation du profil et expérience professionnelle</i>				
	<i>Méthodologie proposée</i>				
	<i>Organisation et planning</i>				
	<i>Proposition financière</i>				
	Total				

7. Les Points focaux nationaux et leurs représentants partagent leur satisfaction quant à la qualité des offres de consultation reçues.
8. Madame Céline Van Klaveren-Impagliazzo, Point focal national pour Monaco, considère l'offre de consultation présentée par Madame Fortuna et celle présentée par Messieurs Jeudi de Grissac et Würtz intéressantes dans une égale mesure. De fait, si l'offre de consultation de Madame Fortuna apparaît être particulièrement intéressante du point de vue de la méthodologie proposée, celle de Messieurs Jeudi de Grissac et Würtz peut compter sur la complémentarité de deux profils de haut niveau et sur un binôme qui pourrait faciliter la rédaction des documents demandés dans les délais brefs impartis et exposés dans l'appel à consultation.
9. Monsieur Florian Expert, Point focal national pour la France, souligne l'intérêt de l'offre de consultation présentée par Madame Fortuna, en particulier sur la méthodologie, qui apparaît être particulièrement complète et approfondie. Il considère en outre le profil de la Consultante intéressant qui, par ailleurs, peut s'exprimer dans les deux langues officielles de l'Accord.

10. Monsieur Paolo Galoppini, représentant du Point focal national pour l'Italie, exprime un avis particulièrement favorable sur l'offre présentée par Madame Fortuna, caractérisée par une méthodologie et une organisation détaillées et claires, ainsi que par un profil de haut niveau et des compétences constamment mises à jour, en dépit de l'intérêt de la proposition présentée par Messieurs Jeudi de Grissac et Würtz.

Point 3.3 de l'ordre du jour - Examen des offres non éligibles

11. Selon la procédure de sélection pour l'appel à consultation, les Points focaux nationaux et leurs représentants considèrent les offres de consultation présentées par Monsieur Carlo Franzosini et Madame Sara Menon, ainsi que celle de Monsieur Hervé Lethier non éligibles.

Les motifs qui rendent les offres mentionnées ci-dessus non éligibles sont les suivants :

Nom du Consultant	Motif de non éligibilité (cf. Appel à consultation n° Pelagos/AC/2020-01)
M. FRANZOSINI Carlo et Mme MENON Sara	Absence de publications scientifiques relatives à la protection et la conservation des cétacés – Point 4. a) Non respect du critère de soumission de l'intégralité des documents dans les deux langues officielles de l'Accord – Point 4. b)
M. LETHIER Hervé	Absence de publications scientifiques relatives à la protection et la conservation des cétacés – Point 4. a) Non respect du critère de soumission de l'intégralité des documents dans les deux langues officielles de l'Accord – Point 4. b)

Point 3.4 de l'ordre du jour - Examen du classement des offres pré-identifiées comme éligibles

12. Sur la base des scores attribués aux offres pré-identifiées comme éligibles et des échanges ayant eu lieu, les Points focaux nationaux et leurs représentants donnent mandat à Madame Fortuna pour la rédaction du bilan de l'actuel Plan de gestion (2016-2022) et du nouveau Plan de gestion (2022-2028).

Point 3.5 de l'ordre du jour - Examen détaillé de l'offre sélectionnée

13. Le Secrétaire exécutif précise que suite aux commentaires formulés dans l'offre de consultation sélectionnée, laquelle souligne des délais particulièrement brefs pour la rédaction et la livraison des documents, en particulier considérant de possibles retards dans les consultations, un nouveau calendrier est soumis à l'attention des Parties. Celui-ci prend en outre compte du léger retard accumulé lors de la phase de sélection du Consultant. En considération des éléments susmentionnés, le calendrier prévoit un décalage des délais pour la livraison des documents au 1^{er} mars 2021. Le Secrétaire exécutif précise par ailleurs que ce laps de temps supplémentaire qui pourrait être mis à disposition du Consultant ne doit comporter aucune dépense supplémentaire pour l'Accord.

14. Les Points focaux nationaux et leurs représentants sont d'accord pour accepter un décalage des délais pour la livraison des documents au 1^{er} mars 2021, puisque celui-ci reste compatible avec le déroulement prévu de la 8^{ème} Réunion des Parties à l'Accord Pelagos.
15. Le Point focal national pour la France propose que le Consultant puisse présenter un document complémentaire à l'offre de consultation déposée (Addendum) qui clarifie l'application de la *Theory of Change* (ToC), ainsi que les détails du calendrier selon l'utilisation de la méthodologie proposée et au décalage au 1^{er} mars 2021 susmentionné.
16. Le Point focal national pour Monaco et le représentant du Point focal national pour l'Italie sont d'accord sur la demande d'élaboration d'un nouveau calendrier de la part du Consultant, telle que proposée par le Point focal national pour la France.
17. En ce qui concerne l'utilisation de la ToC, le représentant du Point focal national pour l'Italie souligne que celle-ci est largement reconnue dans la planification d'activités internationales et s'interroge sur la pertinence et sur les délais (avant ou après la signature du contrat) pour la livraison de l'Addendum par le Consultant.
18. Les Points focaux nationaux pour la France et pour Monaco s'expriment en faveur du fait que l'Addendum puisse être présenté avant la signature du contrat et qu'il lui soit annexé.
19. Le représentant du Point focal national pour l'Italie propose qu'un article du contrat prévoie la livraison de l'Addendum par le Consultant, de manière à ce que ce dernier puisse être livré et annexé suite à sa signature et selon un délai bref préétabli. Il tient également à préciser que les modifications au calendrier ne devront comporter d'aucune manière des coûts supplémentaires pour l'Accord. En effet, le laps de temps ultérieur est concédé en vertu de possibles retards dans les réponses aux consultations et n'implique pas d'augmentation du nombre de jours de travail du Consultant. Enfin, il propose de mettre à jour le document « Eléments de procédure pour l'élaboration du nouveau Plan de gestion de l'Accord Pelagos » (document Pelagos_Procedure_Plan_de_gestion_2020) en ajoutant un nouveau point au calendrier détaillé et en effaçant les paragraphes relatifs au 2. Budget et 3. Modalités de publication.
- 20. Les Points focaux nationaux et leurs représentants décident de demander au Consultant d'élaborer un Addendum composé d'un calendrier mis à jour sur la base des nouveaux délais et de la méthodologie utilisée, ainsi qu'une explication sur l'application opérationnelle de la ToC. L'Addendum, qui devra être prévu par le contrat, pourra être livré par le Consultant au plus tard dix jours après sa signature.**

Point 3.6 de l'ordre du jour - Examen détaillé du rôle du groupe de travail technico-scientifique tripartite

21. Le Secrétaire exécutif remercie les Parties pour la nomination des membres du groupe de travail technico-scientifique tripartite et rappelle sa composition :
 - Monsieur Pierre Gilles, Chargé de projet – Politique des Océans à l'Institut Océanographique – Fondation Albert 1^{er}, Prince de Monaco ;
 - Professeur Vincent Ridoux, Professeur d'Écologie à l'Université de La Rochelle ;
 - Professeur Sandro Mazzariol, Professeur au Département de Biomédecine Comparée et Alimentation de l'Université de Padoue.

Elle rappelle que le rôle dévolu à ce groupe de travail est d'évaluer le projet de bilan de l'actuel Plan de gestion (2016-2022) et de nouveau Plan de gestion (2022-2028) à l'occasion de la réunion intermédiaire de mise au point. Elle demande aux Points focaux nationaux et à leurs représentants s'ils souhaitent formuler des commentaires ou propositions sur le rôle de ce groupe de travail tripartite.

22. Le représentant du Point focal national pour l'Italie souligne qu'au cours des évaluations des offres de consultation, la Partie italienne avait déjà anticipé la proposition selon laquelle, si le Consultant le sollicite, le groupe de travail technico-scientifique tripartite puisse émettre un avis consultatif, lors de l'intégralité du processus d'élaboration, et en particulier lors de la phase initiale de rédaction du projet de bilan de l'actuel Plan de gestion (2016-2022) et de nouveau Plan de gestion (2022-2028). Cette proposition est confortée par le haut niveau de compétence des membres faisant partie du groupe de travail dans le domaine de la conservation marine et qui pourrait venir en soutien d'un travail qui devra être réalisé dans des délais brefs. Il souligne toutefois que ce travail consultatif ne pourra constituer une coparticipation à la réalisation du travail réalisé, pour lequel le Consultant est et demeure le seul responsable.
23. Les Points focaux nationaux pour Monaco et pour la France sont d'accord pour attribuer un rôle consultatif au groupe de travail technico-scientifique tripartite.
24. Le Point focal national pour la France souligne en outre le rôle important qu'endossera le Comité scientifique et technique dans l'évaluation du bilan de l'actuel Plan de gestion (2016-2022) et de nouveau Plan de gestion (2022-2028).
25. Les Points focaux nationaux et leurs représentants sont d'accord pour intégrer le rôle consultatif attribué au groupe de travail technico-scientifique tripartite dans la Résolution 7.15 et modifier en conséquence le document « Eléments de procédure pour l'élaboration du nouveau plan de gestion de l'Accord Pelagos » (document Pelagos_Procedure_Plan_de_gestion_2020), reporté en [annexe 4](#) du présent compte-rendu.
- 26. Les Points focaux nationaux et leurs représentants conviennent d'attribuer un rôle consultatif au groupe de travail technico-scientifique tripartite qui pourrait être sollicité si et quand considéré opportun par le Consultant.**

Point 4 de l'ordre du jour – Adoption de la proposition de résolution

- 27. Les Points focaux nationaux et leurs représentants amendent le projet de Résolution 7.15 en séance sur la base des discussions et l'adoptent tel que reporté en [annexe 3](#) du présent compte-rendu.**

Point 5 de l'ordre du jour – Clôture de la réunion

- 28. Les Points focaux nationaux et leurs représentants invitent le Secrétariat permanent à leur transmettre le projet de compte-rendu de la réunion à sa suite et à communiquer l'issue de la sélection aux Consultants ayant présenté leur offre.**

29. Les Points focaux nationaux et leurs représentants tiennent à souligner la volonté commune, le soutien et la synergie entre les Parties à l'Accord et remercient le Secrétariat permanent pour son efficacité et son efficience, ainsi que pour l'excellence et la qualité du travail réalisé.
30. Le Secrétaire exécutif remercie les participants pour leur contribution aux travaux de la réunion, ainsi que pour la collaboration dont ils ont fait preuve sur un sujet de grande importance pour les activités de l'Accord. Elle déclare la réunion close le mercredi quatorze octobre deux-mille-vingt à dix-sept heures et cinquante minutes.
31. Le relevé de décisions est reporté en [annexe 5](#) du présent compte-rendu.

Annexe 1 – Liste des participants

NOM <i>COGNOME</i>	PRENOM <i>NOME</i>	FONCTION / <i>FUNZIONE</i>	ORGANISME / <i>ENTE</i>	TEL	EMAIL	PRESENCE <i>PRESENZA</i>
DELEGATION FRANCAISE / <i>DELEGAZIONE FRANCESE</i>						
EXPERT	Florian	Point Focal national <i>National Focal Point</i>	MTE	██████████	████████████████████	Confirmée / <i>Confermata</i>
DELEGATION ITALIENNE / <i>DELEGAZIONE ITALIANA</i>						
GALOPPINI	Paolo	Représentant du Point Focal national <i>Rappresentante del National Focal Point</i>	MATTM	██████████	████████████████████	Confirmée / <i>Confermata</i>
DELEGATION MONEGASQUE / <i>DELEGAZIONE MONEGASCA</i>						
VAN KLAVEREN-IMPAGLIAZZO	Céline	Point Focal national <i>National Focal Point</i>	DREC	██████████	████████████████████	Confirmée / <i>Confermata</i>
SECRETARIAT PERMANENT / <i>SEGRETARIATO PERMANENTE</i>						
FAVILLI	Costanza	Secrétaire exécutif <i>Segretario Esecutivo</i>	Pelagos - SP <i>Pelagos - SP</i>	██████████	████████████████████	Confirmée / <i>Confermata</i>
TRAPANI	Maxime	Adjoint au Secrétaire exécutif <i>Vicesegretario esecutivo</i>	Pelagos - SP <i>Pelagos - SP</i>	██████████	████████████████████	Confirmée / <i>Confermata</i>

Annexe 2 – Ordre du jour

- 1. Ouverture de la réunion, présentation des participants et informations pratiques**
- 2. Examen et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Offres de consultation 2020**
 - 3.1. Présentation de l'instruction des offres de consultation**
 - 3.2. Présentation de l'évaluation des offres de consultation**
 - 3.3. Examen des offres non éligibles**
 - 3.4. Examen du classement des offres pré-identifiées comme éligibles**
 - 3.5. Examen détaillé de l'offre sélectionnée**
 - 3.6. Examen détaillé du rôle du groupe de travail technico-scientifique tripartite**
- 4. Adoption de la résolution**
- 5. Clôture de la réunion**



Annexe 3 – Résolution 7.15 : sélection de l'offre de consultation dans le cadre de la rédaction du bilan du Plan de gestion (2016-2022) et du nouveau Plan de gestion (2022-2028) de l'Accord Pelagos et soutien consultatif du groupe de travail technico-scientifique tripartite à la consultation

Les Points focaux nationaux de l'Accord relatif à la création en Méditerranée d'un Sanctuaire pour les mammifères marins ci-après dénommé « Accord Pelagos » :

Rappelant l'article 4 de l'Accord Pelagos, qui établit que « les Parties s'engagent à prendre dans le Sanctuaire les mesures appropriées [...] pour garantir un état de conservation favorable des mammifères marins en les protégeant, ainsi que leur habitat, des impacts négatifs directs ou indirects des activités humaines » ;

Considérant l'échéance prochaine de l'actuel Plan de gestion (2016-2022) de l'Accord Pelagos, adopté lors de la sixième Réunion des Parties à l'Accord Pelagos (Hyères, 15-16 décembre 2015) ;

Rappelant la décision des Parties de lancer une procédure pour la rédaction du bilan de l'actuel Plan de gestion (2016-2022) et du nouveau Plan de gestion (2022-2028) de l'Accord Pelagos, par échange de courriel le vingt-et-un août deux-mille-vingt ;

Considérant la publication de l'appel à consultation pour la rédaction du bilan de l'actuel Plan de gestion (2016-2022) et du nouveau Plan de gestion (2022-2028) de l'Accord Pelagos, sur le site internet tripartite du seize septembre deux-mille-vingt au trente septembre deux-mille-vingt ;

Considérant l'évaluation des offres de consultation reçues, par échange de courriel le huit octobre deux-mille-vingt ;

Considérant la décision relative à la création et à la nomination successive d'un groupe de travail technico-scientifique tripartite, par échange de courriels le sept octobre deux-mille-vingt ;

- 1. expriment leur satisfaction quant à la qualité d'offres reçues ;*
- 2. décident de considérer comme non éligibles les offres de consultation incomplètes ;*
- 3. sur la base du score attribué aux offres de consultation complètes, sélectionnent l'offre de consultation présentée par Madame Caterina Maria Fortuna et donnent mandat à cette dernière de rédiger le bilan de l'actuel Plan de gestion (2016-2022) et du nouveau Plan de gestion (2022-2028) de l'Accord Pelagos ;*
- 4. demandent au Consultant, dans les dix jours suivant la signature du contrat, de fournir un Addendum contenant les éléments relatifs à la méthodologie demandés par les Points*

focaux nationaux ainsi que le nouveau calendrier, lequel fera successivement partie intégrante du contrat ;

5. *donnent mandat* au groupe de travail technico-scientifique tripartite, exclusivement sur demande du Consultant et pour la durée totale de sa mission, de fournir son soutien consultatif relatif aux aspects technico-scientifiques ;
6. *chargent* le Secrétariat permanent de donner suite à la présente résolution selon les modalités établies par cette dernière ainsi que sur la base des « éléments de procédure pour l'élaboration du nouveau Plan de gestion de l'Accord Pelagos ».

Annexe 4 – Éléments de procédure pour l'élaboration du nouveau Plan de gestion de l'Accord Pelagos

#	Action	Responsable	Échéance (à titre indicatif)
1	Élaboration de l'appel à consultation pour la rédaction du nouveau Plan de gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Points focaux nationaux • Secrétariat permanent 	Du 3 août au 15 septembre 2020
2	Publication de l'appel à consultation	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat permanent 	Du 16 au 30 septembre 2020
3	Instruction des dossiers reçus	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat permanent 	1 ^{er} octobre 2020
4	Évaluation et sélection des dossiers reçus Sélection finale du Consultant (réunion par vidéoconférence)	<ul style="list-style-type: none"> • Points focaux nationaux 	Du 2 octobre au 14 octobre 2020
5	Signature du contrat avec le Consultant	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat permanent 	19 octobre 2020
6	Élaboration d'un Addendum détaillant la procédure opérationnelle avec application de la <i>Theory of Change</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Consultant 	29 octobre 2020
7	Élaboration et livraison des premiers projets de bilan du Plan de gestion actuel (2016-2022) et de nouveau Plan de gestion (2022-2028)	<ul style="list-style-type: none"> • Consultant • Groupe de travail technico-scientifique tripartite (exclusivement sur demande du consultant et sur les aspects technico-scientifiques) 	Du 20 octobre au 9 décembre 2020
8	Évaluation des premiers projets de bilan du Plan de gestion actuel (2016-2022) et de nouveau Plan de gestion (2022-2028) Réunion d'étape et de mise au point	<ul style="list-style-type: none"> • Points focaux nationaux • Groupe de travail technico-scientifique tripartite • Secrétariat permanent • Consultant 	Du 10 décembre au 23 décembre 2020
9	Élaboration des projets révisés	<ul style="list-style-type: none"> • Consultant • Groupe de travail technico-scientifique tripartite (exclusivement sur demande du consultant et sur les aspects technico-scientifiques) 	Du 28 décembre 2020 au 8 janvier 2021
10	Évaluation finale des projets révisés (via email ou réunion)	<ul style="list-style-type: none"> • Points focaux nationaux 	Du 11 au 26 janvier 2021

11	Éventuelles modifications des projets révisés	<ul style="list-style-type: none"> • Consultant • Groupe de travail technico-scientifique tripartite (exclusivement sur demande du consultant et sur les aspects technico-scientifiques) • Secrétariat permanent 	Du 28 janvier au 1 ^{er} février 2021
12	Eventuel délai supplémentaire qui tient compte de possibles retards dans les consultations	<ul style="list-style-type: none"> • Consultant • Groupe de travail technico-scientifique tripartite (exclusivement sur demande du consultant et sur les aspects technico-scientifiques) • Secrétariat permanent 	Du 2 février au 1 ^{er} mars 2021
13	Évaluation des projets finaux de bilan du Plan de gestion actuel (2016-2022) au 1 ^{er} janvier 2021 et du nouveau Plan de gestion (2022-2028) par le CST (par échange de courriels et sous la coordination du Président du CST) Discussion finale et Recommandation lors du CST Extraordinaire	<ul style="list-style-type: none"> • CST • CST 	Mars 2021 (à déterminer)
14	8 ^{ème} Réunion des Parties à l'Accord	<ul style="list-style-type: none"> • Parties 	Entre le 2 mai et le 30 juin 2021 (à déterminer)

Annexe 5 – Relevé de décision

Les décisions sont reportées ici telles qu'écrites dans le texte du présent compte-rendu.

Point de l'ordre du jour	Décisions	Responsable	Deadline
2 (paragraphe 3)	Les Points focaux nationaux et leurs représentants adoptent à l'unanimité l'ordre du jour sans modification apportée en séance. L'ordre du jour adopté est reporté en annexe 2 du présent compte-rendu.	PFNx	–
3.1 (paragraphe 5)	Les Points focaux nationaux et leurs représentants remercient le Secrétariat permanent et prennent note des résultats de l'instruction des dossiers de candidature.	PFNx	–
3.3 (paragraphe 11)	Selon la procédure de sélection pour l'appel à consultation, les Points focaux nationaux et leurs représentants considèrent les offres de consultation présentées par Monsieur Carlo Franzosini et Madame Sara Menon, ainsi que celle de Monsieur Hervé Lethier non éligibles.	PFNx	–
3.4 (paragraphe 12)	Sur la base des scores attribués aux offres pré-identifiées comme éligibles et des échanges ayant eu lieu, les Points focaux nationaux et leurs représentants donnent mandat à Madame Fortuna pour la rédaction du bilan de l'actuel Plan de gestion (2016-2022) et du nouveau Plan de gestion (2022-2028).	PFNx	–
3.5 (paragraphe 20)	Les Points focaux nationaux et leurs représentants décident de demander au Consultant d'élaborer un Addendum composé d'un calendrier mis à jour sur la base des nouveaux délais et de la méthodologie utilisée, ainsi qu'une explication sur l'application opérationnelle de la ToC. L'Addendum, qui sera prévu par le contrat, pourra être livré par le Consultant au plus tard dix jours après sa signature.	Consultant	Au plus tard dix jours après la signature du contrat
3.6 (paragraphe 26)	Les Points focaux nationaux et leurs représentants conviennent d'attribuer un rôle consultatif au groupe de travail technico-scientifique tripartite qui pourrait être sollicité quand et si considéré opportun par le Consultant.	PFNx	–
4 (paragraphe 27)	Les Points focaux nationaux et leurs représentants amendent le projet de Résolution 7.15 en séance sur la base des discussions et l'adoptent telle que reportée en annexe 3 du présent compte-rendu.	PFNx	Lors de la réunion
5 (paragraphe 28)	Les Points focaux nationaux et leurs représentants invitent le Secrétariat permanent à leur transmettre le projet de compte-rendu de la réunion après sa conclusion et à communiquer l'issue de la sélection aux Consultants ayant présenté leur offre.	SP	A l'issue de la réunion